



Sciences et Techniques de la Mer

un premier inventaire national des effectifs des laboratoires publics et de leurs thèmes de recherche

Hervé Moulinier, COMER

Antoine Dosdat, Ifremer

Morgane Le Gall, Bibliothèque La Pérouse

Les Stratégies concernant la Mer et les Littoraux, quelle que soit l'échelle géographique ou politique à laquelle elles se placent, pointent un « besoin abyssal » de connaissances, et appellent à un renforcement et à une meilleure valorisation de la recherche dans les domaines des Sciences et Techniques de la Mer (STM).

Mais, quand dans la perspective d'un plan d'action étayé, il s'agit de faire un inventaire des ressources dont la France dispose, ne serait-ce que pour la recherche publique, se pose immédiatement la question du cadre sur lequel s'appuyer pour :

- définir le périmètre thématique et disciplinaire à prendre en compte,
- identifier les données disponibles, choisir les méthodes d'évaluation/estimation à mettre en œuvre.

L'étude présentée ci-dessous est une première proposition de réponse à ces questions. La méthodologie, basée principalement sur les données d'évaluations menées par le Haut Commissariat à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), qui doit être complétée par enquête, permet d'accéder aux effectifs des acteurs publics répartis dans les différentes catégories de qualification (chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, ...), effectifs validés par la signature des rapports d'évaluation.

Elle permet également de disposer de la liste exhaustive des « unités de recherche » répondant aux critères des STM choisis (et donc d'une information qualitative),

d'identifier les thèmes de recherche de chacune, de connaître où et comment cette recherche est effectuée.

Ce document doit être considéré comme un point d'étape. Une enquête devra compléter les chiffres manquants, ou non vérifiés à ce stade, avant exploitation et mise à disposition des résultats finaux. Une mise à jour périodique devra actualiser ces données afin de détenir en permanence des informations rigoureuses.

D'ores et déjà, sur la base des seules données publiées par le HCERES ou enquêtées, on peut affirmer que :

- 1. le cœur de ce qui relève des STM représenterait un effectif d'environ 5 000 personnes, très au-dessus des évaluations réalisées jusqu'ici de façon macroscopique, en utilisant les données issues des principaux organismes ;*
- 2. au-delà de la centaine d'unités de recherche qui constituent ce cœur, largement plus d'une centaine d'autres ont, par une partie de leurs travaux, une contribution significative aux STM, constituant ainsi une richesse souvent méconnue qui ne demande qu'à être valorisée et développée.*

Enfin, quand l'outil sera complètement renseigné et consultable, il pourra être connecté aux autres outils génériques de consultation des compétences et activités de recherche publique, et enrichi d'autres champs de données qui seraient nécessaires à de futurs autres utilisateurs.

Cadre de cette publication et de l'étude sur laquelle elle s'appuie

L'étude qui a servi de base à cette publication a été cofinancée et réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat et de subvention 17-MUTS-MER ET LITTORAL-1-CVS-002 2017 - n° Chorus 2102231000, entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'Ifremer

L'étude a été coordonnée par Doriane Ibarra, Directrice de la Bibliothèque La Pérouse (BLP) et responsable du service Information Scientifique et Technique de l'Ifremer et au titre du COMER par Hervé Moulinier, membre de son bureau. Elle a été réalisée par Morgane Le Gall, Ifremer, Bibliothèque La



Pérouse avec la contribution d'Antoine Dosdat Directeur du centre Ifremer Bretagne pour la validation technique.

La présente publication, réalisée à la demande du COMER, a été rédigée par Hervé Moulinier avec la contribution d'Antoine Dosdat et de Morgane Legall.

Contexte de l'étude

Le Conseil National Mer et Littoral (CNML), créé en 2011 dans le prolongement du Grenelle de la Mer et installé en 2013, a très tôt identifié les enjeux de connaissance et les besoins de renforcer la recherche dans les sciences et techniques de la mer (STM), que ce soit pour mieux connaître les milieux marins et littoraux, leurs écosystèmes, les interactions avec le changement climatique, ou pour y développer des activités économiques de façon soutenable.

Le CNML s'est doté d'un comité spécialisé pour la recherche marine maritime et littorale, le COMER. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/comite-recherche-marine-maritime-et-littorale>.

Celui-ci est consulté sur les différentes stratégies liées à la mer et rend des avis sous l'angle des problématiques scientifiques ou de recherche. Il se saisit également de sujets concernant le développement et l'excellence des STM. De manière à pouvoir objectiver les moyens consacrés aux STM et promouvoir des priorités d'investissement humain ou matériel, ou encore une spécialisation intelligente du dispositif de recherche et développement (R&D), le COMER a décidé de dresser un inventaire quantitatif et qualitatif des compétences publiques, qui ont des activités de recherche en STM, sachant qu'il n'existe pas aujourd'hui de moyens simples, fiables, exhaustifs et traçables d'obtenir ces données.

Problématique

La première difficulté rencontrée est l'absence de définition normée et précise de ce que recouvre les STM. La segmentation disciplinaire habituelle (mathématiques, physique, chimie, sciences humaines et sociales, sciences et techniques de l'ingénieur, ...) ne fait pas de place aux STM en dehors de ce qu'il est convenu d'appeler l'océanographie¹. La définition élaborée pour cette étude et que nous proposons est plus englobante ; elle concerne « toutes les

1. L'AERES a publié en 2013 une cartographie réalisée à la demande de la Région Bretagne sur cette base : *Les Sciences de la Mer dans la Région Bretagne et leur positionnement national. L'effectif national recensé par cette étude est de 2055 chercheurs, enseignants chercheurs, ITA et BIATSS et 790 doctorants.*

activités dont l'objet de recherche est le milieu marin ou littoral et/ou le vivant qu'il comporte, ainsi que les activités économiques que ce milieu supporte ». Par exemple, les biotechnologies marines, l'observation spatiale de l'océan, les activités de recherche liées aux navires, à l'aménagement du littoral ou des ports, à la sécurité maritime, sont considérées comme des activités de recherche en STM. Le périmètre plus détaillé est explicité au paragraphe 3.

La deuxième difficulté est d'ordre méthodologique : comment accéder à l'ensemble des entités publiques qui réalisent cette recherche. L'approche macroscopique (descendante dite top down), utilisée par l'Ifremer et le centre de droit et d'économie de la mer AMURE dans le cadre des données de l'économie maritime française (DEMF), se base sur les effectifs des grands organismes et des laboratoires de taille significative. Cette méthode présente trois limites ou difficultés :

- La première est de ne pas considérer la totalité des compétences qui existent dans les universités, écoles d'ingénieurs et autres centres techniques.
- La seconde est une imprécision non négligeable quant à la notion de chercheur ou de « personnel de recherche » : chercheurs dits « publiants », enseignants-chercheurs, contractuels, doctorants, prise en compte ou non des effectifs support directement liés à la recherche, comme celui des plateformes techniques ou des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) versus effectifs support, dont la compétence ne serait pas spécifiquement liée à la recherche et pourrait s'appliquer à tout type d'établissement public. Le principe retenu par la présente étude est d'utiliser les catégories de personnels utilisés par le HCERES dans ses évaluations.
- La troisième difficulté est d'accéder aux compétences et à la nature des travaux, car, le fait de disposer d'une évaluation quantitative globale ne permet pas, dans tous les cas, de savoir précisément quels laboratoires travaillent sur un sujet donné, à quel endroit et avec quels partenariats. Le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a développé un outil d'interrogation SCAN-R² qui répond partiellement à ce besoin. Il ne permet, en effet, ni de faire le lien avec les effectifs, ni de faire des consolidations. Le HCERES est incontestablement la source la plus fiable, quantitativement et qualitativement. Si elle n'est pas exhaustive, elle est mise à jour au fil des évaluations et le type de données collectées couvre une grande partie des besoins. En revanche, ses rapports ne sont pas constitués en base de données et ne sont pas aisément consolidables.

2. ScanR est un outil d'aide à la caractérisation des activités de recherche et l'innovation des acteurs français (publics et privés) de la recherche
<https://lscanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr>



Méthodologie

La méthode élaborée a pour but de répondre à la problématique énoncée ci-dessus, c'est-à-dire disposer d'un inventaire représentant l'ensemble des laboratoires, unités, centres techniques publics qui présentent une activité de recherche significative, concernant le milieu marin et littoral, les écosystèmes et les activités qui s'y rattachent. La recherche considérée est aussi bien fondamentale qu'appliquée. Les effectifs recensés comprennent toutes les catégories de personnel affectées à ces entités et sont comptés en équivalent temps plein.

Cette méthode³ a d'abord été testée sur les régions Bretagne et pays de la Loire sous forme de pilote, puisque les auteurs disposaient pour celles-ci de nombreuses données recueillies par le GIS Europole Mer, via une enquête vers ses membres.

Les entités du pilote étaient connues de façon assez exhaustive. L'interrogation de la base des rapports d'évaluation par le HCERES et le moteur de recherche ScanR avec les principaux mots clés (mer, marin, littoral, maritime, océan) a permis de compléter la liste. La consultation des sites des entités, pour l'analyse des thèmes de recherche, projets et production scientifique et technique (publications, rapports, thèses, ...), corrélée avec l'interrogation des bases de données de publications scientifiques a permis de définir une équation de recherche basée sur des mots clés principaux, et des mots clés complémentaires.

Les principaux mots clés utilisés ont été : mer, marin, littoral, maritime, océan auxquels ont été ajoutés des *mots clés anglais complémentaires* (utilisés dans les bases de données) : underwater, deepsea, deepwater, abyss*, bay, basin, alga*, microalga*, bivalv*, mollusc*, aquaculture, shellfish*, fish*, mussel*, mytilus, oyster*, crassostrea, crustace*, coral, wave*, Mediterranean*, beach, currents, tidal, tide, plankton, phytoplankton, submarin*, offshore, saltwater, saline water, shipbuilding, seafloor, benthic, benthos, hydrothermal, submersible, sediment*.

Cette équation de recherche n'a pas vocation à être définitive et peut comporter des biais, elle pourra évoluer lors de mises à jour. Néanmoins, une entité pouvant être identifiée par plusieurs mots clés, cette équation a permis de retrouver toutes les entités du pilote. Ainsi, la méthode a été validée pour une application plus large.

Pour chaque région, ces mots clés ont été combinés avec la liste des villes de cette région, de manière à réduire le champ d'analyse dans les bases de données et pouvoir disposer de résultats par région.

L'équation de recherche dans les bases de publications a ainsi permis d'accéder à une liste d'entités (laboratoires, unités mixtes de recherche(UMR), organismes, universités, équipes d'accueil, établissements public...) ayant une activité de recherche dans les STM.

3. Une description complémentaire de la méthode est fournie en annexe 1.

Les entités identifiées ont alors été répertoriées au niveau d'agrégation le plus faible des évaluations du HCERES quand l'évaluation est à plusieurs niveaux (par exemple un département de l'Ifremer ou une UMR plutôt que l'organisme lui-même).

*Les champs de données collectés*⁴, définis sur la base des derniers rapports d'évaluation du Hcéres, et lors du pilote Bretagne/Pays de la Loire réalisé en 2015, sont les suivants :

- date d'évaluation par le HCERES ;
- unité de recherche ; acronyme ; établissements de tutelle ;
- localisation ; région ; code postal (département) ; nomenclature HCERES ;
- effectifs en équivalent temps plein (ETP) ventilés dans les différentes catégories :
 - ▶ directeurs de recherche ;
 - ▶ chargés de recherche ;
 - ▶ enseignants/chercheurs ;
 - ▶ chercheurs (établissements publics à caractère scientifique et technologique ou industriel et commercial -EPST/EPIC) ;
 - ▶ autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) ;
 - ▶ enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres ;
 - ▶ ingénieurs techniciens administratifs (titulaires/non titulaires) ;
 - ▶ doctorants ; Post-doctorants ;
 - ▶ personnels HDR⁵ ;
 - ▶ autres personnels et autres enseignants-chercheurs et chercheurs, DREM, visiteurs, etc. ; chercheurs associés ;
 - ▶ total des effectifs ;
- domaines ;
- mots clés libres ;
- classification thématique ;
- budget (donnée peu accessible et peu fiable en général) ;
- notation globale si disponible ;
- commentaires libres / URL des sites internet des unités permettant une consultation rapide.

Les données collectées ont été regroupées dans un tableau portant : en colonnes les champs ci-dessus et en lignes les entités.

Un fichier correspond à une région. Ce choix a été fait de manière à permettre une validation plus proche du terrain d'une part et, d'autre part, afin de répondre aux demandes des collectivités territoriales intéressées par l'inventaire dans leur propre région.

4. *Les champs des données collectées dans les rapports du HCERES ont connu une évolution en cours d'étude. Il peut donc subsister des biais mineurs dans la décomposition des effectifs.*

5. *Les effectifs des personnels ayant une habilitation à diriger des recherches (HDR) ne sont pas totalisés.*



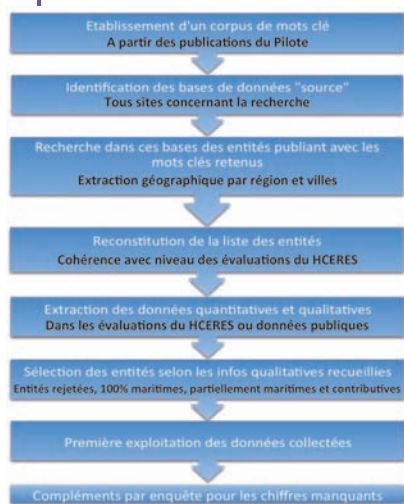
Afin de garder la mémoire de la recherche initiale, mais aussi, de ne se concentrer que sur la partie avérée des entités concernées par les STM, chaque fichier par région comporte deux onglets, un pour les structures retenues nommé « Nom de la région » et un autre nommé « Rejetés » pour les structures non retenues suite à un premier tri⁶.

En première analyse, les entités ont été classées dans 3 catégories (et code de couleur) correspondant au degré d'implication dans les STM :

- les entités dont la mission est **100% maritime** (**bleu foncé**). Les chiffres qui les concernent peuvent néanmoins nécessiter une enquête pour celles qui ne sont pas évaluées par le HCERES et dont la recherche n'est pas la seule activité (par exemple les centres d'expertise comme le service hydrographique et océanographique de la marine-SHOM, le Centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions-CEDRE, etc.) ;
- les entités dont la mission est **partiellement maritime** (un des axes de recherche, une équipe d'accueil, etc.), même pour une part faible, part à identifier par enquête (**bleu clair**). Les lignes sont alors dédoublées et seule la ligne de la part maritime enquêtée sera totalisée dans la consolidation des effectifs consacrés aux STM (par exemple des entités traitant de l'environnement en général, ou les laboratoires d'organismes non spécialisés tels que l'IRD ou le MNHN) ;
- les entités **contributives**, au sens où elles publient des travaux ayant un objet maritime, du fait de leurs compétences transverses, mais sans avoir une mission spécifiquement maritime (**vert clair**). Cette part sera

également déterminée par enquête. Seule la ligne de la part maritime sera totalisée dans les effectifs consacrés aux STM (par exemple une école de chimie ou de mécanique).

Le processus de collecte des données est résumé selon le schéma ci-contre.



Traitement des cas particuliers :

Seules, sont agréées les données issues des évaluations du HCERES, car, elles sont élaborées selon un processus contradictoire et sont donc validées par les unités. Dans le cas contraire, les chiffres inconnus sont comptés pour zéro par défaut, et leur prise en compte ultérieure nécessitera que la partie concernée four-

6. Structures transférées dans l'onglet « rejetés » par les relecteurs coordinateurs et contributeurs, après vérification des données et recherche de publications significatives. Cette classification pourra évoluer au fil de l'enrichissement de la base.

nisse ces chiffres et leur source certifiée. Ainsi, les chiffres consolidés sont aujourd'hui nécessairement sous-évalués. Nous disposons, par ailleurs, de certains résultats formels des enquêtes déjà réalisées, pour le pilote Bretagne/Pays de la Loire en 2015 mais, ils n'ont pas non plus été pris en compte dans les chiffres publiés ici.

Certaines entités sont multi-sites et peuvent apparaître dans les tableaux de plusieurs régions ou plusieurs départements d'une région. Quand les effectifs sont significatifs dans les différents sites, la répartition exacte sera fournie par enquête ; dans l'attente, ils peuvent continuer à apparaître dans chaque localisation des données régionales. Si les effectifs ne sont pas significatifs sur un des sites, ils sont comptabilisés dans la région ou le département majoritaire. Les doublons seront éliminés dans la consolidation nationale puisque celle-ci ne comportera pas deux lignes avec le même libellé entité-site.

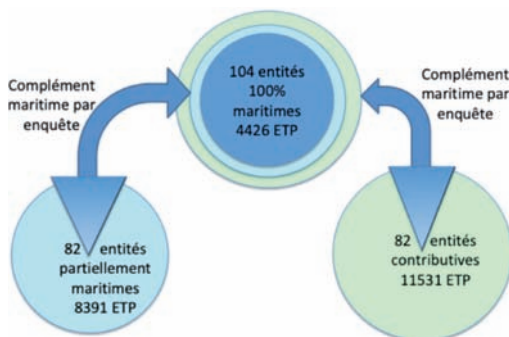
Pour le cas particulier des personnels de support aux activités de recherche, seuls sont décomptés ceux qui sont directement rattachés à l'entité. Les personnes qui ne sont pas rattachées aux entités ne sont pas prises en compte (cas notamment des services centraux des organismes, des écoles et universités), à l'exception des unités spécialisées dans le soutien aux infrastructures (UMS spécialisées, flotte océanographique française ou institut Paul-Emile-Victor par exemple) quand l'accès à une information fiable est possible.

Les chiffres pris en compte sont ceux de la dernière évaluation par le HCERES, il y a donc des décalages potentiels qui se lisseront dans le temps, par mise à jour de cet inventaire. De même, les organisations prises en compte sont celles en vigueur au moment de l'évaluation, donc, potentiellement en décalage avec les modifications d'organisation survenues ensuite.

Premiers résultats

Les principaux résultats de l'exploitation de cette première phase d'investigations sont présentés ci-dessous.

- Résultats globaux



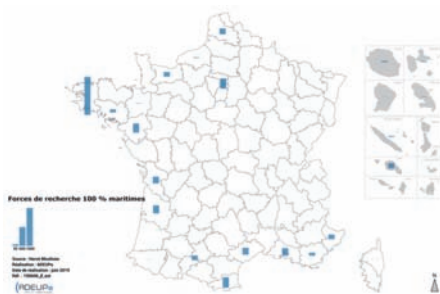
Parmi les entités dites 100% maritimes, les doublons (liées aux entités multi-site) ont été supprimés et leurs effectifs ventilés entre sites, mais les entités concernées ont été conservées comme présentes sur chacune des régions concernées pour pouvoir faire des extractions par région. Les 104 entités sont donc des entités-site. Les données d'une ving-



taine de ces entités non évaluées par le HCERES, telles que les centres techniques, n'étaient pas disponibles et n'ont pas été incluses.

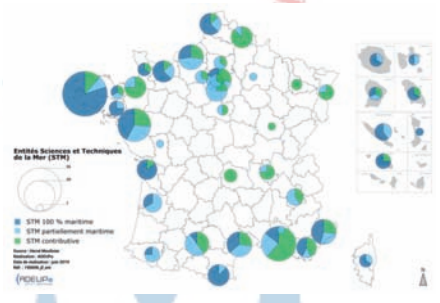
- Carte des forces de recherche classées 100% maritimes par département

Seuls sont présentés sur cette carte les chiffres des départements qui abritent des entités classées comme totalement dédiées aux STM. Il s'agit sans surprise, mis à part l'Ile de France, de départements littoraux. Certains chiffres peuvent être nuls ou faibles car relatifs à des entités dont nous n'avons pas encore les données validées.



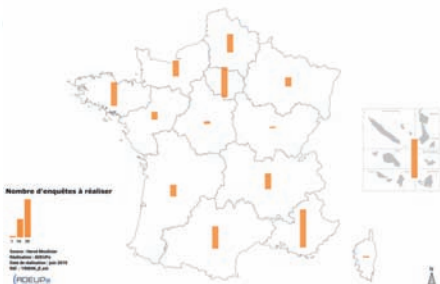
- Carte du nombre d'entités concernées par les STM par département

Le nombre d'entités-sites identifiées (268 à ce jour) pourra éventuellement s'accroître, s'il s'avère, après approfondissement, que des entités dites « rejetées » ont un nombre important de publications maritimes ou si l'équation de recherche est élargie.



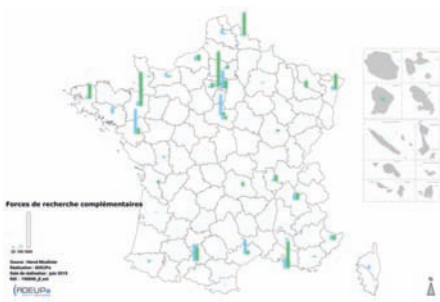
- Carte du nombre d'enquêtes complémentaires à réaliser par région

Le nombre d'enquêtes complémentaires à réaliser est raisonnable s'il est régionalisé.



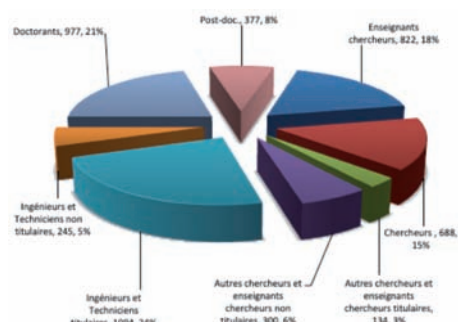
- Carte du potentiel « complémentaire » par département

Les régions qui disposent du plus fort tissu d'enseignement supérieur et de recherche ont de nombreuses entités qui travaillent dans le domaine des STM, mais le complément, qui sera issu de ce potentiel maritime, n'est pas nécessairement proportionnel au potentiel global. A titre indicatif l'enquête partielle (60% de réponses), qui avait été menée en Bretagne et Pays de la Loire en 2015, avait conduit à un complément d'environ 400 ETP et majoritairement



en Pays de la Loire, par rapport à un potentiel de 5000 ETP et un noyau 100% maritime de 2500 ETP pour ces deux régions.

• Typologie des effectifs de recherche en STM (global pour les entités du 100% maritime)



en problématique, est une des sources d'écart entre les différentes monographies.

Unités dont l'effectif dépasse 50 ETP



Le diagramme montre l'importance cumulée des doctorants et post-doctorants dans les effectifs de la recherche (les stagiaires ne sont pas inclus dans les effectifs recensés par le HCERES). On perçoit aussi, à travers les chiffres, le rôle des ingénieurs et techniciens de recherche dans le fonctionnement des laboratoires. La notion de chercheur, comme nous le signalions

Par ailleurs, parmi ces 4 500 personnes, environ 500 disposent d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).

• Parmi la centaine d'unités répertoriée, les 26 comptant plus de 50 ETP représentent 75% des effectifs totaux des unités, classées comme ayant une activité 100% maritime sont représentées ci-contre.

La liste des unités classées comme totalement maritimes et dont nous avons pu collecter les chiffres et donnée en annexe 2. Il est rappelé que le périmètre et la dénomination des unités de recherche peuvent changer entre deux évaluations et que la liste des entités est liée à l'équation de recherche.

Perspectives

Les résultats, présentés ci-dessus, sont une étape importante, mais ne sont qu'une étape dans la réalisation de la présente étude.

• Tout d'abord, la phase d'enquête, vers les entités partiellement maritimes ou contributives, est importante car elle va donner lieu à un complément très significatif qui, en nombre d'entités, sera du même ordre de grandeur que le nombre d'entités du noyau maritime à 100% et, en effectifs, sera un complé-



ment de plusieurs milliers d'ETP. Cette enquête permettra aussi de valider l'état de référence après appropriation par les différents acteurs et compléments éventuels ou réintégrations d'entités initialement rejetées ou non prises en compte du fait du caractère sélectif de l'équation de recherche.

- Ensuite, il s'agira de mettre les données sous forme d'une base interrogeable de façon simple, permettant aux différentes parties concernées (laboratoires organismes, universités, services des ministères, collectivités territoriales, organismes professionnels, ...) d'extraire les informations qui les intéressent.
- Enfin, il sera nécessaire de mettre en place une organisation pérenne pour effectuer les mises à jour et la maintenance, et pour répondre aux requêtes nouvelles. Dans l'état actuel des choses, l'étude a été cofinancée par les organismes cités en introduction.

Il existe une forte demande des acteurs socio-économiques pour accéder à ces informations utiles, que ce soit pour des questions opérationnelles ou stratégiques :

- Quelles sont les entités qui peuvent le mieux répondre à telle problématique en termes de compétences ?
- Qui travaille sur tel ou tel sujet ?
- Où sont les forces mobilisables ?
- Quelle recherche privée en complément ?
- Où investir en priorité ?

Une autre demande, émanant des collectivités territoriales, qui co-investissent à la fois dans le soutien à la recherche (CPER⁷ par exemple) et dans le soutien à l'innovation (pôles de compétitivité par exemple), est de savoir quel impact leur investissement a sur le territoire et quelle est la cohérence de leur investissement par rapport à leur Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui formalise leur engagement européen en termes de *Smart Specialization Strategy*.

Même si aujourd'hui il n'existe ni programme de recherche spécifiquement dédié aux sciences et techniques de la mer (STM), ni défi mer dans la stratégie nationale de recherche, il est utile de visualiser le niveau d'investissement de l'Etat (au moins au niveau des ressources humaines) afin de déterminer où se trouvent toutes les compétences contributives. Il est utile pour les acteurs de la recherche eux-mêmes et la communauté qu'ils forment, pour relativiser leur engagement et pour assurer l'attractivité de ce domaine de recherche envers les meilleurs et les chercheurs d'autres pays. Il est utile pour positionner la France de la Mer au niveau national vis à vis d'autres domaines socioéconomiques, aux niveaux européen et mondial (conférence océanique internationale de l'UNESCO), notre pays apparaissant souvent peu valorisé et peu représenté par rapport à la force

7. CPER : Contrat de Plan État Région.

que traduisent ses publications et sa position géostratégique dans sa vaste ZEE. Le moment paraît, en outre, très opportun -au seuil de la décennie mondiale de l'océan en cours de mise en place- de détenir une image réaliste du potentiel en recherche publique.

Cette base de données est aussi un outil majeur au service de la stratégie nationale mer et littoral (SNML) et pour le conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui l'a appelée de ses vœux. Elle sera exploitée dans le cadre de la SNML. Tout d'abord, par son volet recherche lui-même, qui est un des piliers essentiel de la SNML car le milieu marin et ses interactions avec le climat et la biodiversité, sont en demande d'un « abyssal besoin de connaissances nouvelles ». Puis, car la mise en application de la SNML par les documents stratégiques de façades (DSF), nécessite de faire appel aux bonnes compétences, d'orienter les co-investissements publics-privés, les collectivités n'ayant pas toujours accès à cette vision d'ensemble.

À cet égard, la base de données permettra des extractions par thématique, par mot clé ou par organisation et des liens vers une documentation plus détaillée existant dans d'autres outils tels que ScanR.

Enfin, la base de données ne sera pas figée. Elle a vocation à être complétée des données de coût et à s'enrichir du retour des acteurs concernés et des utilisateurs sur leurs besoins spécifiques. Ces retours profiteront à l'ensemble de la communauté scientifique, bien au-delà du « noyau » maritime, et participeront à la maritimisation de notre société.

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08 - association.assifm@sfr.fr

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».